GROUPE COLLEGIA
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

GUIDE DE CANDIDATURE

Démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Diplôme d'études collégiales (DEC) Techniques d'éducation à l'enfance — 322.A0

ET

Attestation d'études collégiales (AEC)
Éducation à l'enfance — JEE.0K

LA RAC EN ÉDUCATION À L'ENFANCE

La RAC est une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences qui permet à une personne adulte, détenant une expérience significative dans son domaine, d'obtenir une **attestation d'études collégiales (AEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en éducation à l'enfance** en s'appuyant principalement sur la reconnaissance de ses acquis extrascolaires.

Groupe Collegia propose une démarche qui permettra à la personne candidate de :

- Faire valider ses acquis scolaires au regard du programme d'études (attestation d'études collégiales ou diplôme d'études collégiales en éducation à l'enfance) ;
- Faire reconnaître ses acquis extrascolaires au regard des compétences attendues ;
- Recevoir la formation manquante, le cas échéant, selon une formule adaptée et personnalisée ;
- D'obtenir une attestation ou un diplôme reconnu par le ministère de l'Éducation.

PARTICULARITÉS DE GROUPE COLLEGIA

- Démarche 100 % à distance depuis plus de 20 ans
- À temps partiel et à votre rythme
- Cheminement personnalisé et individualisé
- Flexibilité et souplesse (travail-famille-RAC)
- Accompagnement convivial et soutenu par l'équipe de la RAC et les spécialistes de contenu

CARACTÉRISTIQUES DE LA DÉMARCHE

Cette démarche constitue une autre façon de répondre aux standards et exigences attendus pour l'obtention de l'attestation ou du diplôme d'études collégiales en éducation à l'enfance. Cette façon de concevoir la formation repose sur des principes reliés à la reconnaissance des acquis, à savoir que toute personne :

- Est appelée à se former tout au long de sa vie, et ce, dans des milieux diversifiés ;
- Doit avoir accès à une formation permettant une qualification, sans détour coûteux et inutile, et ne devrait surtout pas avoir à refaire des apprentissages déjà réalisés ;
- Devrait pouvoir bénéficier d'un service de reconnaissance des acquis afin de faire la démonstration de ses compétences dans une vision de formation qualifiante ;
- Devrait pouvoir bénéficier d'une démarche de formation manquante, le cas échéant, et cela, dans un contexte accessible et réaliste ;
- Devrait pouvoir accéder à une démarche de reconnaissance des acquis qui repose sur une collaboration constante entre les différents milieux de travail concernés et le milieu de formation.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'évaluation à des fins de reconnaissance des acquis, il devient alors important que :

- Les évaluations soient 100 % à distance ;
- Les évaluations portent sur la mobilisation des compétences acquises dans le milieu de travail de la personne candidate ;
- La personne candidate ait un contexte favorable et adapté pour démontrer ses acquis extrascolaires ;
- L'évaluation soit juste et équitable par rapport aux techniciens et techniciennes en éducation à l'enfance qui ont déjà fait des études pour l'obtention de ce titre d'emploi.

Au terme des évaluations, les personnes candidates auront démontré les compétences nécessaires pour accomplir les responsabilités du technicien ou de la technicienne en éducation à l'enfance.

LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER

Les compétences pour lesquelles les personnes auront à faire des démonstrations pour l'obtention du **diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)** sont les suivantes :

COMPÉTENCES À DÉMONTRER (22)	
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
0191	Observer le comportement de l'enfant
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
019A	Fournir de l'aide à l'enfant
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
0197	Communiquer en milieu de travail
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
019E	Organiser des activités éducatives
019F	Animer des activités éducatives
0199	Analyser les besoins particuliers d'un enfant
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes ressources
019C	Définir l'approche pédagogique à adopter avec l'enfant
019K	Concevoir et réviser le programme éducatif
019B	Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle
019G	Travailler en équipe
019L	Organiser un service de garde à l'enfance
019M	Assurer un service éducatif à un groupe d'enfants
0190	Analyser la fonction de travail
0198	Analyser le contexte de vie familiale et sociale de l'enfant et déterminer les effets sur son comportement

LES COMPÉTENCES À DÉMONTRER

Les compétences pour lesquelles les personnes auront à faire des démonstrations pour l'obtention de **l'attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K)** sont les suivantes :

COMPÉTENCES À DÉMONTRER (16)	
0193	Agir de façon sécuritaire en milieu de travail
0195	Intervenir au regard de la santé de l'enfant
0196	Assurer une saine alimentation à l'enfant
0191	Observer le comportement de l'enfant
0192	Situer les besoins d'un ou d'une enfant au regard de son développement global
0194	Établir avec les enfants une relation significative sur le plan affectif
019A	Fournir de l'aide à l'enfant
019J	Intervenir au regard du comportement de l'enfant et du groupe d'enfants
0197	Communiquer en milieu de travail
019D	Concevoir des activités de développement global de l'enfant
019E	Organiser des activités éducatives
019F	Animer des activités éducatives
0199	Analyser les besoins particuliers d'un enfant
019H	Établir une relation de partenariat avec les parents et les personnes ressources
0190	Analyser la fonction de travail
FK19	Déterminer le modèle et l'approche pédagogique à adopter en service de garde éducatif

*À noter que **pour l'obtention d'un DEC**, les personnes candidates doivent également être évaluées pour les 14 compétences de la formation générale : français (4), philosophie (3), anglais (2), éducation physique (3), complémentaire (2) et réussir leur épreuve uniforme de français (EUF).

LES CANDIDATURES VISÉES

Toute personne ayant une expérience significative dans le domaine de l'éducation à l'enfance pourrait bénéficier de la démarche proposée. Les personnes intéressées doivent satisfaire aux conditions d'admission et démontrer, lors d'une entrevue de validation, leur capacité à faire valoir leurs acquis et leurs compétences en lien avec le programme d'études.

ÉTAPES DE LA DÉMARCHE DE RAC

ÉTAPE I : Dépôt du dossier de candidature

- Demande d'admission : dûment complétée et signée ;
- Curriculum vitae à jour : décrire les tâches effectuées lors de vos emplois en lien avec le programme d'études ;
- Fiches descriptives : indiquer des exemples concrets à l'appui de vos réponses ;
- Lettre d'employeur attestant le nombre d'heures travaillées dans des tâches en lien avec le programme d'études ;
- Relevés de notes des études secondaires, collégiales ou universitaires ;
- Autres documents pertinents (ex. attestation de formation).

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse suivante : rac@cegepgim.ca

ÉTAPE 2 : Validation de la candidature

- Analyse scolaire ;
- Entrevue de validation (en ligne sur zoom ou TEAMS) avec un ou une spécialiste de contenu. Cette entrevue permet de juger la pertinence de la candidature au regard du programme d'études. Il est suggéré d'avoir en votre possession vos fiches descriptives lors de votre entrevue ;
- Décision : acceptation ou refus de la candidature.

ÉTAPE 3 : Admission en RAC

- Signature du contrat de candidature
- Remise du résultat d'analyse final
- Paiement des frais associés à la démarche

ÉTAPE 4 : Évaluation des compétences

L'évaluation se fait pour chacune des compétences du programme d'études. Celles-ci sont parfois regroupées de manière à bien refléter leur mise en œuvre dans des situations authentiques. Groupe Collegia propose différents moyens afin d'évaluer les compétences de la personne candidate telles que des productions personnelles, des questionnaires, des mises en situation et des entretiens avec le ou la spécialiste de contenu.

ÉTAPE 5 : Formation manquante ou formation complète (au besoin)

La formation manquante est offerte à la suite de l'évaluation d'une production personnelle lorsqu'un ou plusieurs seuils de réussite n'ont pas été atteints. Les éléments non atteints sont sujets à une réévaluation afin d'obtenir la note minimale de réussite (60 %).

En début de démarche, certaines personnes pourraient également se faire proposer un parcours hybride (un minimum de 50 % des compétences doit être démontré en RAC pour être admissible à la démarche autrement la candidature est refusée). Ainsi, certaines compétences pourraient être à démontrer en RAC, mais des cours en formation complète (en présence ou à distance) devront être suivis pour les compétences qui ne sont pas acquises. La réussite de ces cours est conditionnelle à l'obtention du diplôme.

ENCADREMENT DE LA DÉMARCHE

- La démarche est supervisée par un conseiller ou une conseillère en RAC de Groupe Collegia ;
- Tout au long de la démarche d'évaluation, un ou une spécialiste de contenu accompagne la personne candidate et est disponible pour répondre à ses questions. Les spécialistes de contenu vont également évaluer l'ensemble des productions personnelles et assurer des entretiens en ligne aux fins de la reconnaissance des acquis de la compétence.

ATTENTES PARTICULIÈRES

Les personnes qui s'engagent dans une démarche de RAC doivent démontrer :

- Motivation (démarche autonome) ;
- Assiduité (lors des rencontres avec le ou la spécialiste de contenu) ;
- Organisation (se planifier un calendrier de travail, prévoir un échéancier pour les remises, etc.) ;
- Autonomie (s'autoformer pour les éléments qui ne sont pas acquis, réaliser des recherches, etc.) ;
- Disponibilité (se réserver du temps chaque semaine pour la démarche de RAC. Un travail demande en moyenne 10 h, échelonné sur un mois).

TARIFICATION
Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

Ouverture de dossier (Si vous n'avez jamais étudié au Cégep de la Gaspésie et des Îles dans un programme reconnu par le ministère de l'Éducation)	**30 $ (non remboursable)**
Inscription en RAC	**50 $ (non remboursable)**
Formation spécifique	**90 $ par compétence jusqu'à un maximum de 500 $**
Formation générale (français, philosophie, éducation physique, anglais et complémentaire)	**90 $ par compétence jusqu'à un maximum de 300 $**
Formation complète, au besoin	Variable selon la formation à suivre. Les frais sont assumés par la personne candidate
Réactivation d'un dossier (Un dossier inactif pendant plus de 6 mois est archivé et doit être réactivé par la suite si la personne désire reprendre la démarche en RAC) **certaines conditions s'appliquent*	**50 $ (non remboursable)**

Pour nous contacter :

Céline Richard
Conseillère en RAC
crichard@cegepgim.ca
Tél. : 418-986-5187, poste 6225

Stéphanie Cassivi
Agente de soutien administratif
scassivi@cegepgim.ca